



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 20 JUIN 2016

### COMPTE-RENDU

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Jean OLLER, Claude MERLI, Anne-Sophie GABET, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Pierre BORJON, Michèle BERGOUGNOUX.

**Absents excusés** : Yasmina LOISEAU, Jean Louis SATTLER.

**Secrétaire de séance** : Michèle BERGOUGNOUX

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Mai 2016

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 Mai 2016 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

#### LOGEMENTS COMMUNAUX : Révision loyer du logement de l'Ecole

Une augmentation du loyer de 0,15 % est appliquée, ce qui porte le loyer du logement de l'Ecole de 492,94 € à 493,22 €.

**Délibération** : Le Conseil Municipal approuve la révision du loyer à compter du 01 juillet 2016.

#### PLAN LOCAL D'URBANISME : Révision

La révision concerne l'emplacement de la Carrière BELMON sur la commune d'Aujols. Ouverte en 1981, elle s'est ensuite agrandie en plusieurs étapes. Lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme en 2004, une erreur a été commise concernant le zonage de la carrière qui a été validé en zone naturelle (N) et non en zone naturelle carrière (NC). Cette inexactitude porte à conséquence sur la zone de 4 ha restant à exploiter.

Un dossier de demande d'agrandissement de la zone à exploiter sera déposé dans quelques mois par l'exploitant et il s'avère indispensable d'effectuer une mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet pour modifier l'enregistrement du zonage de la Carrière.

**Délibération** : Après étude du dossier, le Conseil Municipal est favorable à engager la procédure de modification du zonage.

#### URBANISME : Droit de Prémption Urbain (DPU)

Lors de la mise en place de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), une ZAD (zone d'aménagement différé) a été définie sur la commune d'Aujols, englobant les terrains autour des deux centres principaux protégés, les Lavoirs et l'Eglise, permettant un droit de préemption de la Mairie sur la vente de terrains. Cet outil pouvait permettre à la commune d'acquérir un bien, dans l'intérêt général, ayant pour objectif de développer les loisirs et le tourisme, de mettre en valeur ou de sauvegarder le patrimoine bâti ou non bâti, la réalisation d'équipements d'intérêt collectif... Cette zone ZAD a pris fin le 06/06/2016.

Dans la continuité de cet outil un DPU (droit de préemption urbain) peut être mis en place, pour permettre à la commune un droit de préemption sur la vente d'un bien situé dans un périmètre défini et dans le cadre de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain ayant pour objectif les mêmes que ceux cités pour la ZAD, notamment la sauvegarde du patrimoine.

Une zone située autour des Lavoirs et de l'Eglise, sur la base de l'ancienne ZAD, a été définie et la liste des parcelles concernées a été établie. Le dossier est suivi par M. CASTERAN de la DDT. La Mairie sera avisée des ventes réalisées sur ce périmètre.

**Délibération** : Après étude du dossier, le Conseil Municipal est favorable à mise en application du DPU. Après débat des membres du Conseil, la zone définie doit être modifiée pour prendre en compte des parcelles supplémentaires. La délibération est reportée à la prochaine séance.

#### **PERSONNEL : Prise en charge des frais de transport pour examens médicaux**

La prise en charge concerne le transport de Mme Cathy MARTY pour réaliser les visites médicales auprès du médecin expert situé à Cahors. Elle est effectuée sur justificatif fourni ou sur le barème kilométrique appliqué sur le nombre de kilomètres.

**Délibération** : Le Conseil Municipal approuve la prise en charge du transport qui concerne l'aller-retour Aujols / Cahors, estimé à 18 km, de Mme Cathy Marty pour les deux visites annuelles auprès du médecin expert. Le remboursement des frais sera réalisé sur la base du barème kilométrique fourni par le Centre de Gestion de la Mairie.

#### **CIMETIERE : Point sur l'avancement du dossier**

L'architecte a communiqué à la Mairie l'estimatif chiffré du coût de l'agrandissement du cimetière qui comporte 6 lots : Gros-œuvre – Terrassement – Charpente / couverture / zinguerie – Espaces verts – Mobilier – Serrurerie.

Le montant total des travaux est estimé à 67 577 € HT. Un appel d'offre étant nécessaire, il sera formalisé par un marché à procédure adaptée (MAPA) qui est une procédure simplifiée. Le montage du dossier est réalisé par l'architecte et Mme LABAT du SDAIL (Service Départemental d'Assistance et d'Ingénierie du Lot).

Trois entreprises seront sollicités pour chaque domaine (lots) prévu par l'estimatif chiffré des travaux.

Le Conseil Municipal reste vigilant sur les travaux et les coûts avancés par l'architecte dans l'intérêt du budget de la commune.

Une réunion publique pour présenter le projet se tiendra le **Vendredi 8 Juillet 2016 à 18H00 à la Salle des Fêtes d'Aujols**.

Le bilan de la réunion permettra d'informer l'architecte sur les modifications ou validations des travaux pour ce projet.

#### **AVAP : Point sur l'avancement du dossier**

Deux réunions de travail ont été réalisées. Une nouvelle réunion est prévue le Mardi 28 Juin 2016 à 16H30 à la Mairie.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a attribué pour ce projet une subvention à hauteur de 50 % du montant HT soit 4 600 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Ralentisseurs : il est étudié la mise en place de 2 ralentisseurs sur la route allant de l'Ecole jusqu'au domicile de M. COUYBA. Des devis seront proposés au Conseil et une signalisation réglementaire est à prévoir.
- Fête Votive du 24 au 26/06/2016 : Apéritif offert par la municipalité dimanche 26 Juin sur la place des Lavois à 11H30.
- Eglise : l'entreprise COURDESSES de Flaujac-Poujols a communiqué son devis qui s'élève à 4 714,66 € pour la réfection de l'installation électrique de l'église suite à la vérification par l'organisme Veritas. Ce devis sera intégré dans le dossier de la fondation du patrimoine pour une prise en charge. Il est proposé par ailleurs la mise en place d'une grille dans l'entrée de l'église qui permettrait l'ouverture des portes tout en protégeant l'intérieur et ainsi la ventilation intérieure du bâtiment. Il sera étudié la période d'ouverture et la désignation d'une personne. Les devis pour cette grille seront demandés et le coût sera aussi intégré dans le dossier de la fondation du patrimoine.
- Découvertes gourmandes le 11/08/2016 à Aujols : Les membres du Conseil présents ce jour-là sont sollicités pour la mise en place de cette manifestation, basée sur l'accueil de 600 personnes environ. Des tables doivent être demandées aux communes voisines pour être réservées.
- La journée voirie (bouchage des trous par les membres du Conseil) est reportée à l'automne.
- Débroussaillage : l'entreprise a exécuté les 20 heures de débroussaillage demandées sur la voirie communautaire.